

# SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

07 DECEMBRE 2011

L'an **deux mille onze le sept décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Sauveterre de Guyenne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de **M. Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 novembre 2011

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Héroult**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Marie-José **Lawther** (pv à Sandrine Combefreyroux), M. Philippe **Laveix**, (pv à Sandrine Deche), M Serge **Maurin**,

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers municipaux ont reçu le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2011 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents. Monsieur Pierre TOMADA est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

## Ajout de points à l'ordre du jour

1. **Travaux mairie – avenant au lot 1 « Gros œuvre »**
2. **Questions diverses**
  - Chemin de la Nauze Sauveterre/Caumont
  - Courrier Conseil Général – Subvention à Soliance Habitat
  - Arrête préfectoral statuts SIM Aménagement bassins Engranne et Gamage
  - Travaux sur la piste cyclable
  - Courrier « Voir Ensemble »
  - Stade

## ORDRE DU JOUR

### 1 – TRAVAUX MAIRIE

- Avenant contrat maitrise d'œuvre

Vu l'allongement nécessaire du délai global d'exécution des travaux de restructuration de la mairie ;

Vu l'achèvement des travaux reporté au 30 mars 2012

Il est proposé de passer un avenant au marché de maitrise d'œuvre conclu entre la commune de Sauveterre de Guyenne et Monsieur Olivier DOUCE, architecte, titulaire du marché de maitrise d'œuvre concernant la restructuration de la mairie signé le 12 mai 2009.

Après échange de vues, le conseil municipal, par dix huit voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maitrise d'œuvre

### 2 – BUDGET

- Ouverture de crédits

Afin de pouvoir intégrer les travaux de régie en investissement, liquider et mandater les factures en fonctionnement, il est proposé les ouvertures et virements de crédits suivants :

Séance du 07 décembre 2011

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
023	48 343.28	722-042 recettes	58 343.28
6156 maintenance informatique	3 100.00	travaux en régies	
60632 Petit matériel	6 900.00		
<b>Totaux</b>	<b>58 343.28</b>	<b>Totaux</b>	<b>58 343.28</b>

Investissement

Dépenses		Recettes	
2111-040 terrain Lécussant	25 822.27	021	48 343.28
2113-040 Plan arrosage Bonard	3 422.33		
21318-040 mise aux mormes salle	6 867.35		
2184-040 mob urbains bancs coffret	4 737.19		
2312-040 réhabilit anciens Terr Tennis	15 919.03		
21312-040 rénov éclairage class E P	1 575.11		
2313-011	-10 000.00		
<b>Totaux</b>	<b>48 343.28</b>	<b>Totaux</b>	<b>48 343.28</b>

- Virement de crédit

Il reste en produit de cession la somme de 5 303,00 € qui peuvent permettre d'intégrer les opérations suivantes :

- Plantations Cimetières t léger, St Romain, Bonard et Porte Saubotte
- Acquisitions et pose prises illuminations de Noël

Dépenses		Recettes	
2121-019 plantations	2 093.00	024	5 303.00
2152-019 fournitures illum Noël	3 210.00		
<b>Totaux</b>	<b>5 303.00</b>	<b>Totaux</b>	<b>5 303.00</b>

Après échanges de vues, le conseil Municipal, à dix huit voix pour, accepte les décisions modificatives présentées.

- Admission en non valeur produits irrécouvrables - APS

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, se prononce favorablement pour l'admission en non valeur des créances déclarées irrécouvrables qui suivent :

pièces de référence	montant
T-669	43.20
T-88	44.80
T-230	60.80
T-342	59.20
T- 369	36.99
T-550	89.09
T-694	67.94
<b>TOTAL</b>	<b>402.02</b>

• Admission en non valeur produits irrécouvrables – Assainissement

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, se prononce favorablement pour l'admission en non valeur des créances déclarées irrécouvrables qui suivent :

pièces de références	montant
T-900021000479	102.58
T-900011000009	45.26
T-900034000009	73.92
T-900011000534	45.26
T-900008000015	187.07
T-900011000230	90.52
T-3090020-280	8.55
R-6-310	67.89
T-900011000264	45.26
T-900004000252	18.1
T-900034000278	46.77
T-900020000024	39.22
T-900034000514	42.24
R-0-34	36.21
<b>TOTAL</b>	<b>848.85</b>

• Aide financière voyage scolaire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'enseignante des classes de SEGPA et ULIS au collège de Sauveterre de Guyenne, constituée d'élèves présentant des difficultés scolaires et pour la plupart d'entre eux issus de milieux défavorisés ou de catégories socioprofessionnelles ouvrières ou inactives et qui sollicite une aide financière de la commune de Sauveterre de Guyenne pour à un voyage scolaire.

Ce voyage représente un coût de 200€ par élève, la participation financière des familles a été réduite à 120 €, la somme restante est à la charge de l'établissement.

Après échange de vue, le conseil municipal, à dix sept voix pour et une abstention, décide d'accorder une aide de 60 € par élève scolarisé en classe SEGPA et ULIS et domicilié sur la Commune, participant à ce voyage. Soit pour Sauveterre 1 élève.

**4 – TARIFS COMMUNAUX**

• Meublés communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, fixe les tarifs de location des gîtes communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

	1 nuitée	1 semaine	2 semaines	3 semaines	1 mois
de juin à septembre	53.00 €	194.00 €	335.00 €	445.00 €	570.00 €
d'octobre à mai	43.00 €	150.00 €	260.00 €	340.00 €	385.00 €
caution	250.00 €				

- Bibliothèque

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour, fixe les tarifs de la bibliothèque municipale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 comme suit :

- Abonnement par famille : 8.00 €
- Abonnement par famille (comptant un demandeur d'emploi ou une personne handicapée) : 4.00 €

- Salle des fêtes

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après échanges de vue, le conseil municipal décide, à dix huit voix pour, de ne pas modifier les tarifs.

Les tarifs pour 2012 restent les suivants :

Tarifs location	Commune	Communauté des communes	Hors communauté des communes
Particuliers	70.00 €	150.00 €	200.00 €
Associations	0.00 €	0.00 €	70.00 €
Collectivités	0.00 €		
Caution	400.00 €		

- Concession cimetière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif des concessions des cimetières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après échanges de vue, le conseil municipal décide, à dix huit voix pour, d'appliquer le tarif suivant :

- Prix du m2 : 66,00 €

- Assainissement

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif du m3 de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après échanges de vue, le conseil municipal décide, à dix huit voix pour, de conserver le tarif suivant :

- Prix du m3 : 1,49 € HT (soit 1.57 TTC)

- Droit de place

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif des droits de place du marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Après échanges de vue, le conseil municipal décide, à dix huit voix pour, de conserver le tarif suivant :

Abonnés par ml au trimestre	3.10 €
Non abonnés entre 1 et 5 ml	1.60 €

entre 5 et 10 ml	3.10 €
sup + de 10 ml	1.60 €
Emplacement foirail	80.00 €

#### **4 – GIRONDE HABITAT – Résidence « La Petite Bastide »**

- Convention de réservation

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la convention de réservation de logement présentée par Gironde Habitat pour la résidence « La Petite Bastide ».

La convention est relative à des locaux à usage d'habitation destinés à être loués par Gironde Habitat à des candidats proposés par la Commune de Sauveterre de Guyenne et conclue pour une durée de 10 ans à compter de la date de mise en location.

Le nombre de logements réservés au profit de la commune est de 8 logements.

Après échange de vue, le Conseil Municipal, à dix huit voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Gironde Habitat.

Monsieur le Maire fait également le point sur l'ensemble des logements à loyer accessible, à venir sur la commune, 4 logt dans l'immeuble de la Poste, 8 dans l'immeuble de « l'Hotel de France », 25 dans la résidence « la Petite Bastide » et 7 dans l'immeuble de Soliance Habitat rue St Romain. Soit au total 44 logements.

#### **6 – STADES**

- Convention d'assistance technique d'entretien

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la possibilité de renouveler le contrat d'assistance technique pour le suivi de l'entretien des stades de la commune avec Pelouse Sport Conseil du 1<sup>er</sup> novembre 2011 au 30 novembre 2012 pour un montant de 1680.00 € HT (soit 2009.28 TTC).

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, à dix huit voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance technique avec Pelouse Sport Conseil.

Monsieur le Maire rappelle que les employés sont également formés et pourront à l'avenir effectuer les travaux eux-mêmes.

#### **7 – PERSONNEL - ASSURANCE STATUTAIRES**

Monsieur Benoit PUAUD fait part au conseil Municipal de la nécessité de consulter les entreprises pour le renouvellement du contrat des assurances statutaires arrivant à échéance, le 31 décembre 2011.

Après études des différentes offres reçues lors de cette consultation, L'offre présentée par APRIL Entreprises et collectivités, par l'intermédiaire du cabinet Olivier Gibert, courtier à Sauveterre de Guyenne est la mieux disante.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- accepte l'offre proposée par APRIL Entreprises et Collectivités, par l'intermédiaire du cabinet Olivier Gibert, courtier à Sauveterre de Guyenne aux conditions qui suivent :

Franchise pour la totalité des risques		Taux au 01/01/2012
Agents CNRACL	07 jours fixes par arrêt maladie ordinaire	4.93 % Taux appliqué à la masse salariale
Agents régime général IRCANTEC	10 jours fixes en maladie ordinaire	1.20 % Taux appliqué à la masse salariale

- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour une durée de trois ans à compter du 01 janvier 2012.

- 

## **07 – ENQUETE PUBLIQUE SUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIERE A FRONTENAC**

- Avis de la commune

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'enquête publique diligentée par Monsieur le Préfet de la Gironde à la suite de la demande présentée par Guy REYNIER, gérant de la SARL les Pierres de Frontenac, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de roches calcaires aux lieux dits « Bignon » et « Boissonneau » sur la commune de Frontenac, s'est déroulée du 29 septembre 2011 au 20 octobre 2011.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal sur cette demande d'autorisation.

Après échanges de vues, le conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'exploitation d'une carrière de calcaire sur la commune de Frontenac

## **08 – TRAVAUX MAIRIE**

- Avenant n° 2 au lot 1 «Gros œuvre»

Il est proposé de passer un avenant au marché du lot 1 «Gros œuvre » pour les travaux de reprise en sous œuvre et consolidation des murs défectueux. Le cout de cette opération s'élève à 1 050.85 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant en plus value au marché de travaux.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Chemin « La Nauze »

Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Charles d'AGOSTINO concernant l'entretien du chemin rural qui accède à sa maison. Le chemin accédant à son habitation est en partie sur la commune de Sauveterre et en partie sur la commune de Caumont. Des devis ont été réalisés qui avoisinent les 8000 €. Monsieur le Maire rappelle que selon les textes en vigueur, l'entretien des chemins ruraux reste à la charge des utilisateurs (article L 161-1 du Code Rural jusqu'à l'art L 163-1).

Après échange de vue, plusieurs solutions sont envisagées :

- proposition de lui vendre le chemin (proposition faite également par la commune de Caumont)
- entretien du chemin par le propriétaire, au prix consenti par l'entreprise qui travaille avec la Communauté des Communes dans le cadre d'un marché à bon de commande.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil général attribuant à Soliance Habitat de une subvention pour la réhabilitation de l'immeuble Rue Saint Romain. Cet Immeuble recevra des travailleurs de l'ESAT de Puch.

- SIM d'aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne de la Gamage

-

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal de l'arrêté préfectoral en date du 02 novembre 2011 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal mixte d'aménagement des eaux des bassins versants de l'Engranne, de la Gamage qui prend la dénomination suivante Syndicat Mixte de gestion des Bassins versant de l'Engranne et de la Gamage.

- Piste cyclable R Lapébie

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général annonçant différents travaux qui vont être réalisés sur la piste cyclable, accotements plus adaptés, nouveaux panneaux, signalisation au sol. Travaux validées par la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires

- SCOT du Sud Gironde

Monsieur le Maire fait part de la délibération prise par la Syndicat Mixte du SCOT Sud gironde, définissant les modalités de la concertation publique visant à informer la population de l'ensemble du territoriale du SCOT de favoriser l'expression des habitants associations et autres personnes concernées, enrichir le futurs schéma par le recueil des avis et informations, évaluer les avantages et inconvénients des options qui seront dégagées. Cette délibération sera affichée en mairie.

- IMPOTS

Monsieur le Maire fait part au conseil Municipal d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant les valeurs locatives servant de base aux impositions locales (taxe d'habitation, taxe foncière et cotisation foncières des entreprises) établies sur la base de règles fixées en 1970 et ne reflètent plus l'état actuel du marché.

Dés le premier semestre 2012, les propriétaires de locaux professionnels seront invités à déposer une déclaration spécifique par local pour la conduite de la révision. Les résultats de la révision seront pris en compte dans l'imposition de l'année 2014 avec une date de référence au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

- Site « voie verte »

Madame Sandrine Combefreyroux propose au conseil Municipal de renouveler l'adhésion au site « Voie verte », en 2011, la visite sur ce site s'est accrue.

- « Voir Ensemble »

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de l'ESAT de Puch pour faire le point sur les projets, « la maison de Camille » avec Soliance Habitat et l'immeuble de la Résidence St Romain avec Gironde Habitat pour loger des travailleurs des deux ESAT, St Jean et Le Puch.

- Stade

Monsieur le Maire signale les travaux effectués dans les stades, pelouses, escaliers accédant aux tribunes. Monsieur le Maire précise que les stades sont mis à la disposition de l'association de Foot Ball qui gère leur utilisation et adresse par la même occasion ses remerciements à la Présidente ainsi qu'à l'entraîneur.

- Bastide

Le parvis devant la mairie est maintenant terminée, les emplacements handicapés doivent être de nouveau matérialisés. Il a été demandé un même parvis en haut de la place, coté du « Petit casino ».

Monsieur le Maire propose de mettre, rappelle que dans la zone 30, les piétons sont prioritaires partout. Il demande que cela soit indiqué à chaque entrée de porte et que cela soit étudié pour le budget 2012.

Il demande par ailleurs, à la commission voirie de prévoir l'achat de panneaux réglementaires « ville étape » (D44 et D45) pour indiquer l'ensemble des services et commerces disponibles à Sauveterre.

- PAVE

Monsieur Benoit PUAUD signale une réunion du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) aura lieu ce vendredi.

- Projet cantine

Une commission cantine va se réunir pour l'école maternelle.

Prochain Conseil Municipal le lundi 16 janvier 2012 à 18 h 30 – à la Salle des Fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.